

Ministère des Affaires Etrangères  
Et du Développement international,  
M. le Ministre Laurent Fabius  
37 Quai d'Orsay  
75351 Paris

Paris le 12 janvier 2015

Monsieur le Ministre des Affaires étrangère et du Développement International,

Nous voudrions par ce courrier vous manifester notre mécontentement et notre désapprobation suite aux propos, prononcés par l'Ambassadeur de France aux Etats-Unis d'Amérique, M. Gérard Araud sur MSNBC que notre antenne à Washington nous a rapporté et qui ont suscité l'émoi de nos compatriotes aux Etats-Unis et en France.

En effet, il s'agit là de la part d'un représentant de la France a minima de propos particulièrement maladroits et en totale incohérence avec la position de la France et du Président de la République qui méritent à notre sens une réponse et un éclaircissement de votre part. Si par malheur, ils avaient été prononcés sciemment, il s'agirait d'une faute qu'il conviendrait également de réparer rapidement, pour ne pas remettre en cause la crédibilité de la parole de la France et du Président de la République.

Vous trouverez ci-joint le lien de cette interview réalisée le 12 janvier 2015 sur MSNBC : <http://www.msnbc.com/andrea-mitchell-reports/watch/french-amb.-to-us--obama-has-been-supportive-383220291523> (à partir de 1mn40s).

L'ambassadeur répondait à une interview suite aux odieux attentats qui ont endeuillé Paris la semaine dernière. A la question de la journaliste sur la liberté d'expression « *Il y a des lois en France, lois qui disent qu'on ne peut pas nier l'Holocauste, qu'on ne peut pas nier le génocide des Arméniens. Pourquoi est il possible d'être aussi provocateur s'agissant des caricatures anti musulmanes. C'est un débat que nous avons ici en tant que journaliste* ».

L'Ambassadeur Araud répond ainsi :

*« Aujourd'hui sur le génocide des Arméniens il n'y a pas de loi à propos de la négation du Génocide des Arméniens, il n'y a qu'une seule loi pour la négation de l'Holocauste parce que ce n'est pas une opinion. L'Holocauste a eu lieu. Alors vous savez, vous n'exprimez pas une opinion quand vous dites que l'Holocauste n'a pas eu lieu. C'est un fait, c'est une agression contre les victimes, contre la communauté juive. Donc ce n'est pas une opinion. Mais à part l'Holocauste tout est autorisé à l'exception de la diffamation à l'égard d'une personne en particulier. »*

Et voilà que tout à coup en quelques phrases, en quelques mots, le génocide des Arméniens devient pour le représentant de la France aux Etats-Unis une opinion qu'il est possible de nier. Par comparaison l'Holocauste a eu lieu et c'est un fait (et il s'agit là bien pour nous d'un fait inaliénable) mais pas le génocide des Arméniens. Toujours par comparaison, la négation du génocide des Arméniens n'est plus une agression contre les victimes et leur descendants c'est-à-dire les français d'origine arménienne et serait, elle, supportable pour la France.

L'Ambassadeur Araud a-t-il oublié que le 29 janvier 2001 la République française proclamait une loi qui reconnaissant publiquement le génocide des Arméniens, loi que vous-même député avait voté en 1998 et en 2001. Par cette loi la France a reconnu un fait, pas une opinion. Le Génocide des Arméniens a eu lieu et la France le proclame haut et fort depuis près de 14 ans.

L'Ambassadeur Araud a-t-il oublié les propos en France du président de la République, François Hollande, le 24 avril 2014 lors des commémorations officielles du génocide des Arméniens par la France qui déclarait *« Un million et demi de morts. Des centaines de milliers d'Arméniens chassés de Turquie. Cette tragédie porte un nom, un seul nom : c'est le génocide. Il n'y en a pas d'autre... Le travail de mémoire exige de repousser la falsification et la manipulation car le négationnisme n'est pas une opinion, il n'est pas une théorie, il n'est pas une conception. Le négationnisme est un outrage à la vérité, une insulte faite aux victimes et à leurs descendants. C'est pourquoi le travail sur le plan du droit doit être poursuivi, pour que nul ne puisse impunément nier les souffrances du peuple arménien. »*

L'Ambassadeur Araud n'est il pas informé de la position du Président de la République qui a déclaré en Arménie le 12 mai 2014 : *« Vous m'avez donné une copie de la loi de 2001 sur une feuille fabriquée à partir de fleurs et de plantes, comme pour bien inscrire le message que vous vouliez me transmettre. Oui, une loi a été votée en France pour la reconnaissance du génocide. C'est une loi qui engage la République. Elle a été adoptée par toutes les familles politiques françaises ici représentées... Aussi aucune porte ne peut être entrouverte au négationnisme. Le négationnisme n'est pas une opinion, c'est un outrage à la vérité, une insulte aux victimes et à leurs descendants. »*

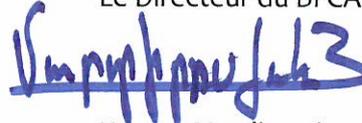
L'Ambassadeur Araud a-t-il été informé par vos services que le Président de la République se rendra en Arménie le 24 avril 2015 pour y célébrer le centenaire de ce génocide arménien qui est pour lui et pour la République française un fait, une loi et non une opinion.

L'Ambassadeur Araud sait-il que la France, le 28 janvier 2015, sera aux côtés de la Suisse et de l'Arménie devant la CEDH pour s'opposer au négationniste du génocide arménien M. Perincek, soutenu par la Turquie. Où serait la cohérence de la France face à la CEDH si, pour elle, le génocide des Arméniens ne serait qu'une opinion que l'on pourrait nier impunément ?

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, dans les moments d'unité nationale que nous vivons, alors que s'agissant du Génocide des Arméniens la position de la France et du Président de la République n'a jamais varié, les propos de l'ambassadeur Araud ne peuvent qu'apporter le trouble et la réprobation des Français d'origine arménienne et nécessitent une mise au point de votre part le plus rapidement possible.

Nous pouvons croire que, dans l'émotion de ce dimanche où la France a été la capitale du Monde, il s'agisse de propos maladroits de sa part. Mais il convient maintenant et très rapidement de rétablir le sens de l'action de la France pour qui le Génocide des Arméniens n'est pas une opinion mais un fait et même une loi et que sa négation, bien que le texte soit encore en cours de préparation par le gouvernement, n'est pas compatible avec les valeurs de justice de la République française.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, l'expression de notre haute considération.

Le Directeur du BFCA  
  
Harout Mardirossian